



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

# FEUILLE D'INFORMATION LA SOLIDARITE OLYMPIQUE MISE A JOUR – SEPTEMBRE 2009

## HISTORIQUE

L'idée d'une aide de la part du CIO dans le but de soutenir un certain nombre de CNO, à la suite de l'indépendance de leur pays, vit le jour au début des années soixante. Un Comité d'Aide Internationale Olympique (CAIO) fut créé en 1962, qui s'est transformé en 1968 en commission du CIO du même nom. En fusionnant en 1971 avec un organe similaire, créé par l'Assemblée générale permanente des Comités Nationaux Olympiques (ancêtre de l'ACNO), cette commission devint finalement le comité pour la Solidarité Olympique.

En 1981, sur décision du président du CIO d'alors, Juan Antonio Samaranch, et du président de l'ACNO et membre du CIO, Mario Vázquez Raña, la commission de la Solidarité Olympique prit sa forme définitive avec pour mission de satisfaire les intérêts et les besoins des CNO. En 2001, le président du CIO, Jacques Rogge, décida de renforcer le travail de la commission de la Solidarité Olympique et réaffirma sa volonté de poursuivre la décentralisation politique et administrative de la Solidarité Olympique vers les associations continentales. À cette fin, il nomma Mario Vázquez Raña président de la commission et la restructura. La commission est composée de membres représentant principalement les associations continentales de CNO, l'ACNO et les athlètes.

## LA MISSION

La Solidarité Olympique est l'organe chargé d'administrer et de gérer la part des droits de télévision pour la retransmission des Jeux Olympiques destinée aux CNO. Elle redistribue ces fonds par le biais de différents programmes, en fonction des besoins et priorités des CNO et de leurs associations continentales.

“La Solidarité Olympique a pour but d'organiser l'aide aux CNO reconnus par le Comité International Olympique (CIO), et particulièrement à ceux qui en ont le plus besoin. Cette aide prend la forme de programmes élaborés en commun par le CIO et les CNO, avec l'assistance technique, si nécessaire, des Fédérations Internationales (FI).”

Article 8 de la Charte olympique

## LES PROGRAMMES 2009-2012

Conformément à la Charte Olympique, la Solidarité Olympique propose aux CNO un service conseil efficace et l'accès à une assistance financière, technique et administrative grâce aux :

- programmes mondiaux, qui couvrent et renforcent tous les domaines du développement du sport
- programmes continentaux, qui permettent de répondre en partie aux particularités de chaque continent
- subventions pour la participation aux Jeux Olympiques, qui complètent la gamme des programmes et offrent un soutien financier aux CNO avant, pendant et après les Jeux.

## PROGRAMMES MONDIAUX

Ils sont divisés en quatre domaines :

1. Athlètes
2. Entraîneurs
3. Gestion des CNO
4. Promotion des valeurs olympiques.

### 1. ATHLÈTES

Dans la continuité des plans quadriennaux précédents, les cinq programmes pour athlètes sont structurés de manière à permettre aux CNO d'offrir une assistance technique et financière aux athlètes de tous les niveaux, qui se préparent pour diverses compétitions



internationales et notamment, mais pas exclusivement, les Jeux Olympiques.

- Bourses olympiques pour athlètes « Vancouver 2010 »
- Bourses olympiques pour athlètes « Londres 2012 »
- Subventions pour les sports d'équipe
- Jeux continentaux et régionaux – Préparation des athlètes
- Jeux Olympiques de la Jeunesse – Préparation des athlètes

### **Bourses olympiques pour athlètes « Vancouver 2010 »**

Ce programme a pour but d'offrir aux CNO la possibilité d'aider leurs athlètes à se préparer et tenter de se qualifier pour les Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver. Son principal objectif est d'améliorer le niveau de compétition des Jeux Olympiques d'hiver et non d'étendre artificiellement leur universalité. Ce programme est donc uniquement proposé aux CNO qui ont participé aux Jeux Olympiques d'hiver à Turin et qui possèdent une solide tradition en matière de sports d'hiver. Les bourses sont disponibles du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 28 février 2010.

### **Bourses olympiques pour athlètes « Londres 2012 »**

Ce programme permet d'apporter une aide considérable aux athlètes d'élite de niveau international désignés par leurs CNO respectifs pour se préparer et tenter de se qualifier pour les Jeux Olympiques à Londres. Il est destiné en priorité aux athlètes et CNO dont les moyens financiers sont limités.

Le programme sera officiellement lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et est accessible à tous les CNO.

### **Quelques chiffres du précédent programme de bourses « Beijing 2008 » :**

- 1088 athlètes ont bénéficié d'une bourse olympique.
- 591 boursiers (389 hommes et 202 femmes) de 151 CNO se sont qualifiés et ont concouru dans 20 sports.
- 81 médailles ont été remportées (19 d'or, 33 d'argent et 29 de bronze).

### **Subventions pour les sports d'équipe**

Ce programme offre à une équipe nationale par CNO le soutien nécessaire à sa préparation et sa participation à des compétitions de niveau régional, continental ou mondial, avec pour objectif une qualification pour les Jeux Olympiques. Chaque CNO peut faire une demande de subvention pour une équipe dans un sport d'été et pour une autre dans un sport d'hiver tout en donnant la priorité aux compétitions qu'ils estiment les plus importantes.

### **Jeux continentaux et régionaux – Préparation des CNO**

Pour les petits CNO en particulier, les Jeux continentaux et régionaux représentent, après les Jeux Olympiques, les compétitions les plus importantes car ils ont la possibilité d'y être représentés plus largement. Près de 90 % des CNO ont obtenu de l'aide dans le cadre de ce programme durant le plan quadriennal 2005-2008.

### **Jeux Olympiques de la Jeunesse – Préparation des athlètes**

Identifier, qualifier et préparer un nombre limité de jeunes athlètes en vue de leur participation aux éditions d'été et d'hiver des Jeux Olympiques de la Jeunesse est la base même de ce programme d'aide aux CNO. Les athlètes éligibles doivent pratiquer un sport individuel figurant aux programmes des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été ou d'hiver, et avoir montré un potentiel pour se qualifier aux prochaines éditions de ces Jeux par le biais de bonnes performances aux compétitions juniors internationales ou continentales.

## **2. ENTRAÎNEURS**

Trois programmes sont disponibles pour le développement des entraîneurs. Ils se présentent sous différentes formes et ciblent plusieurs niveaux afin de répondre au plus près aux exigences propres à l'encadrement des athlètes à l'heure actuelle. Lors du plan quadriennal 2005-2008 :

- 142 CNO ont organisé 980 « Stages techniques pour entraîneurs »
- 529 « Bourses olympiques pour entraîneurs » ont été octroyées à 145 CNO pour une formation générale en sciences



appliquées au sport ou pour une formation sportive spécifique.

- 171 projets dans le cadre du programme « Développement de la structure sportive nationale » ont été approuvés en faveur de 92 CNO.

### **3. GESTION DES CNO**

Quatre programmes sont proposés aux CNO :

- « Développement de l'administration des CNO » : ce programme a pour but de soutenir la structure administrative des CNO en contribuant à leurs frais de fonctionnement généraux et en soutenant leurs initiatives visant à améliorer des aspects spécifiques de leur gestion, et tout particulièrement la gestion financière.
- « Cours nationaux pour dirigeants sportifs » : ils donnent la possibilité aux CNO d'organiser des cours à l'intention de leurs cadres et de ceux de leurs organisations affiliées. Ils sont dispensés sur deux niveaux (standard et avancé) et permettent aux CNO de diffuser les connaissances sur le Mouvement olympique et de renforcer les compétences en administration du sport : 446 cours pour 103 CNO ont été organisés lors du plan quadriennal 2005-2008.
- « Formation internationale en management du sport » : elle permet aux dirigeants sportifs de recevoir une bourse pour suivre une formation de niveau master et contribue à l'amélioration de la gestion de leurs organisations sportives olympiques : 175 bourses attribuées pour 111 CNO entre 2005 et 2008.
- Les « Échanges entre CNO » permettent de promouvoir et faciliter le processus d'échange de connaissances et d'expériences entre les CNO et les « Forums régionaux » ont pour but de regrouper les CNO autour de thèmes qui revêtent un intérêt particulier pour un continent ou une région.

### **4. PROMOTION DES VALEURS OLYMPIQUES**

Ce thème est décliné en sept programmes qui apportent un complément important aux CNO, leur permettant de mettre sur pied des actions liées au développement du sport et aux valeurs véhiculées par les principes fondamentaux de l'Olympisme, selon leurs besoins, leur situation individuelle et leur culture.

- Médecine du sport
- Sport et environnement
- Femme et sport
- Sport pour tous
- Académie Internationale Olympique (AIO)
- Culture et éducation
- Héritage des CNO.

### **PROGRAMMES CONTINENTAUX**

La Solidarité Olympique a renforcé la décentralisation de ses programmes vers les associations continentales pour la période 2009-2012, qui se manifeste par l'augmentation des fonds disponibles pour chaque association continentale et par la liberté de choix dans la distribution des fonds alloués aux programmes continentaux. En accord avec cette politique, les associations continentales proposent des programmes continentaux spécifiques à chacun de leurs CNO constituants. Chaque association continentale doit dès lors décider des programmes continentaux à mettre en place, ainsi que leurs objectifs et leurs budgets, pour répondre aux besoins et aux priorités de son continent. La gestion des programmes continentaux est assurée par les cinq bureaux de la Solidarité Olympique (Rome, Koweït City, Mexico, Abuja et Suva) au sein des associations continentales en complète coordination avec le bureau international de la Solidarité Olympique à Lausanne.

### **SUBVENTIONS POUR LES JEUX OLYMPIQUES**

Le programme de subventions pour les Jeux Olympiques a pour but d'aider les CNO à participer aux Jeux de l'Olympiade et aux Jeux



Olympiques d'hiver. L'assistance financière accordée a deux objectifs différents et cependant complémentaires : d'une part, entretenir l'esprit universel des Jeux Olympiques en garantissant la participation de tous les CNO et, d'autre part, apporter un soutien supplémentaire aux CNO qui contribuent en partie au développement et à la réussite des Jeux. Cette assistance est allouée en trois étapes : avant, pendant et après les Jeux et finance entre autres les frais de voyages pour un certain nombre d'athlètes et d'officiels qui participeront aux Jeux, les frais de logistique et la subvention versée aux CNO pour leur participation aux Jeux calculée sur la base du nombre d'athlètes ayant pris part aux compétitions.

## LE FINANCEMENT

Pour son fonctionnement et la réalisation des activités de chacun des programmes proposés, l'unique source de financement de la Solidarité Olympique provient de la quote-part des droits de télévision pour la retransmission des Jeux Olympiques destinée aux CNO. La commission de la Solidarité Olympique est chargée de définir les orientations et de diriger les activités de la Solidarité Olympique, entre autres l'approbation des programmes et des budgets qui s'y rapportent, établis sur la base de plans quadriennaux, ainsi que de contrôler les activités développées. Le budget de développement et d'assistance approuvé par la commission de la Solidarité Olympique pour la période 2009-2012 s'élève à USD 311 000 000, soit une augmentation globale de 27 % par rapport au budget du plan précédent.

## RÉPARTITION DU BUDGET

### 2009-2012 :

#### Programmes mondiaux :

USD 134 000 000

#### Programmes continentaux :

USD 122 000 000

**Subventions pour les Jeux Olympiques et forums :** USD 42 000 000

#### Administration / Communication :

USD 13 000 000

**Total :** USD 311 000 000

La Solidarité Olympique/ Septembre 2009

## RÉPARTITION DU BUDGET "PROGRAMMES MONDIAUX"

#### Athlètes :

USD 61 000 000

#### Entraîneurs :

USD 26 000 000

#### Gestion des CNO :

USD 32 000 000

#### Promotion des valeurs olympiques :

USD 15 000 000

**Total :** USD 134 000 000

## RÉPARTITION DU BUDGET "PROGRAMMES CONTINENTAUX"

#### ACNOA (Afrique) – 53 CNO

USD 26 671 000

#### ODEPA (Amérique) – 42 CNO

USD 21 228 000

#### OCA (Asie) – 44 CNO

USD 22 257 000

#### COE (Europe) – 49 CNO

USD 25 089 000

#### ONOC (Océanie) – 17 CNO

USD 14 198 000

#### ACNO

USD 12 557 000

**Total :** USD 122 000 000

---

## IMPRESSUM

LA SOLIDARITE OLYMPIQUE

Septembre 2009

---

Une publication du

Pour plus d'informations, contacter :



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

Villa Mon-Repos  
Parc Mon-Repos 1  
Case postale 1374  
1005 Lausanne (Suisse)

Solidarité Olympique  
solidarity@olympic.org  
[http://www.olympic.org/  
organisation/commissio  
ns/solidarity](http://www.olympic.org/organisation/commissions/solidarity)